

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**10 SEPTEMBRE 2012
20 H 00**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 10 septembre, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Lyne Beaulieu

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme le retrait à l'ordre du jour des points suivants :

20. Transfert de baux – Ferme Larose

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

24. Approbation de transfert budgétaire 2012

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Nombres de places prévues pour la nouvelle garderie à autoriser sur la rue Sainte-Anne
- Dérogation mineure au 2024 marie-Victorin
- Localisation du droit de passage accordé à la future résidence pour personnes âgées autonomes
- Motif de l'autorisation de signature immédiate du protocole avec Luc Poirier
- Échange de terrain
- projet Picardie

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2012-347 **Approbation procès-verbal, séance générale du 20 août 2012**

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 20 août 2012 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le greffier adjoint des Services juridiques.

Adoptée.

2012-348 **Approbation des comptes, Août 2012**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière adjointe pour le mois d'aout 2012 :

Fonds d'administration : <i>(chèques 2313 à 2672 et paiements électroniques)</i>	1 606 816.84 \$
Fonds des dépenses en immobilisation : <i>(chèques 213 à 252)</i>	483 828.48 \$

Certificat de la trésorière numéro 2326

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2012-37 **Avis de motion, Règlement 707-36 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser la construction de bâtiments agricoles et permettre l'élevage dans les zones A-225, A-306, A-313, A-314, A-315, A-316 et A-317**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-36 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser la construction de bâtiments agricoles et permettre l'élevage dans les zones A-225, A-306, A-313, A-314, A-315, A-316 et A-317

2012-349 Adoption – Premier projet de règlement 707-36 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser la construction de bâtiments agricoles et permettre l'élevage dans les zones A-225, A-306, A-313, A-314, A-315, A-316 et A-317

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-36 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser la construction de bâtiments agricoles et permettre l'élevage dans les zones A-225, A-306, A-313, A-314, A-315, A-316 et A-317 soit et est adopté.

Adoptée.

A-2012-38 Avis de motion, Règlement 730-1 modifiant le règlement établissant les règles de régie interne des commissions et comités du Conseil de la Ville de Varennes et remplaçant le règlement numéro 559

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 730-1 modifiant le règlement établissant les règles de régie interne des commissions et comités du Conseil de la Ville de Varennes et remplaçant le règlement numéro 559.

A-2012-39 Avis de motion, Règlement 783 afin d'autoriser l'utilisation pour fins de garderie d'un immeuble situé au 292 à 296, rue Sainte-Anne

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 783 afin d'autoriser l'utilisation pour fins de garderie d'un immeuble situé au 292 à 296, rue Sainte-Anne.

2012-350 Adoption – Second projet de règlement 707-38 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-442 à même la zone P-443

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-38 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-442 à même la zone P-443 soit et est adopté.

Adoptée.

2012-351 Adoption – Règlement 719-1 modifiant le règlement numéro 719 décrétant des travaux pour le stationnement du parc de la Commune afin de majorer la dépense de 50 000 \$ sans en augmenter l'emprunt

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 719-1 modifiant le règlement numéro 719 décrétant des travaux pour le stationnement du parc de la Commune afin de majorer la dépense de 50 000 \$ sans en augmenter l'emprunt.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; aucune intervention.

2012-352 Demande de dérogation mineure no 0959-55-2071, Lots P-54 Réduire la marge avant minimale d'un bâtiment principal commercial à deux (2) mètres de la ligne avant au 2024, route Marie-Victorin

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour permettre la réduction de la marge avant minimale d'un bâtiment principal commercial à deux (2) mètres de la ligne avant ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 22 août 2012 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure no 0959-55-2071 afin de permettre la réduction de la marge avant minimale d'un bâtiment principal commercial à deux (2) mètres de la ligne avant.

Le terrain porte les numéros de lots P-54 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone C-650.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2012-353 **Acquisition et installation d'un marteau hydraulique – Adjudication du contrat**

Considérant l'appel d'offre sur invitation pour l'acquisition et l'installation d'un marteau hydraulique ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 21 août ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Équipement Tramac Ltée, de Laval, selon sa soumission du 21 août 2012, pour faire l'acquisition et l'installation d'un marteau hydraulique pour un montant total de 33 266.86 \$, incluant les frais d'imprévus et les taxes.

Cette dépense est imputable au Fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2013.

Certificat de la trésorière numéro 2324

Adoptée.

2012-354 **Aménagement du lit de drainage, pompage et déshydratation des boues des étangs aérés de la Ville de Varennes – Adjudication du contrat *Benvas excavation Inc.***

Considérant l'appel d'offre public pour l'aménagement du lit de drainage, pompage et déshydratation des boues des étangs aérés de la Ville de Varennes, ainsi que d'une offre pour les travaux de vidange, de déshydratation et de valorisation des boues ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions ;

Considérant le rapport de recommandation de la firme LBHA, et le rapport d'analyse de conformité du directeur du Service du génie en date du 6 septembre 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat d'aménagement d'un lit de drainage, pompage et déshydratation des boues des étangs aérés au plus bas soumissionnaire conforme, *Benvas Excavation Inc.*, de Varennes selon sa soumission du 4 septembre 2012, pour un montant total de 291 639,84 \$ toutes taxes incluses. Ce montant est affecté au règlement d'emprunt 778.

D'octroyer de plus le contrat pour faire les travaux de vidange, de déshydratation et de valorisation des boues de 2012 à 2015 au plus bas soumissionnaire conforme, *Benvas Excavation Inc.*, de Varennes selon sa

soumission du 4 septembre 2012, pour un montant total de 305 948,47 \$ toutes taxes incluses, selon la répartition suivante :

- 1) 2012 : Items 2.1.1 (1 unité), 2.1.2 et 2.1.3 pour un montant de 81 770.22 \$ (toutes taxes incluses), affecté applicable à la réserve financière pour l'assainissement des eaux usées
- 2) 2013 : Octroi d'une unité de l'item 2.1.1 et l'item 2.1.4 pour un montant total de 38 648.85 \$ (toutes taxes incluses)
- 3) 2014 : Octroi d'une unité de l'item 2.1.1 et l'item 2.1.5 pour un montant total de 39 798.60 \$ (toutes taxes incluses)
- 4) 2015 : Octroi de l'item 2.1.6 pour un montant total de 145 730.81 \$ (toutes taxes incluses)

Certificat de la trésorière numéro 2328

Adoptée.

**2012-355 Réfection de passages piétonniers – Adjudication du contrat
*Benvas excavation Inc.***

Considérant l'appel d'offre public pour la réfection de cinq (5) passages piétonniers ;

Considérant la réception de cinq (5) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 7 septembre 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Benvas Excavation Inc.*, de Varennes, selon sa soumission du 7 septembre 2012, pour faire la réfection de cinq (5) passages piétonniers pour un montant total de 145 834.29 \$ incluant les frais d'imprévus et les taxes. Cette dépense est imputable au fonds de réfection des infrastructures de surface ;

D'autoriser le remplacement d'une base de lampadaire (élément 6.09 du bordereau de soumission) pour un montant total de 3 161.81 \$ incluant les frais d'imprévus et les taxes. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2327

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2012-356 Autorisation de signature
Acte de servitude – Ville de Varennes / 4432801 Canada Inc.
Droit de passage en faveur de la future résidence pour personnes âgées**

Considérant l'acte de vente à intervenir entre la Ville de Varennes et Résidence la Seigneurie sur le Fleuve, s.e.n.c., dans le cadre du projet de résidence pour personnes âgées ;

Considérant qu'il y a lieu de constituer une servitude réelle et perpétuelle consistant en un droit de passage en faveur de l'immeuble décrit à l'acte de servitude annexé à la présente et faisant l'objet de l'acte de vente à intervenir ;

En conséquence, il est proposé madame la conseillère Brigitte Collin appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre la Ville de Varennes et 4432801 Canada Inc.; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2012-357 Autorisation de signatures
Chèques, effets négociables et autres instruments de paiement**

Il est proposée par monsieur le conseiller Gaétan Marcil appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la résolution 2009-391 soit amendée par le remplacement de son annexe par celui annexé à la présente résolution.

Adoptée.

**2012-358 Autorisation de signature
Signature électronique du maire et de la trésorière pour tous les chèques**

Considérant que tous les chèques, effets négociables ou autres instruments de paiement doivent être signés conjointement par le maire ou le maire suppléant et la trésorière ou la trésorière adjointe ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le Service des Finances à utiliser la signature électronique du maire et de la trésorière pour toute émission de chèques ;

D'approuver la procédure de contrôle interne relative à l'utilisation de la signature électronique du maire et de la trésorière dont copie est jointe à la présente et en fait partie intégrante.

Adoptée.

2012-359 Autorisation de signature
Entente de gestion animalière et d'opération de la fourrière municipale
entre la Ville de Varennes et les Services Animaliers de la Vallée-du-
Richelieu

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente de gestion animalière et d'opération de la fourrière municipale entre la Ville de Varennes et les Services Animaliers de la Vallée-du-Richelieu Inc. ; tel entente est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

2012-360 Autorisation de signature
Entente de construction d'un développement immobilier entre la Ville,
Les placements Luc Poirier Ltée et 9146-0303 Québec Inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin
appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente de construction d'un développement immobilier entre la Ville de Varennes, Les placements Luc Poirier Ltée et 9146-0303 Québec Inc. ; tel entente est annexé à la présente comme si au long reproduit.

La signature n'interviendra que sur dépôt par le promoteur de l'ensemble de la documentation et des sommes prévues au projet d'entente et au règlement 765.

Adoptée.

2012-361 Autorisation de signature
Acte de vente entre la Ville de Varennes et 2733-4176 Québec Inc.

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente entre la Ville de Varennes et 2733-4176 Québec Inc. ; tel entente est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Le terrain A décrit à l'acte est par les présentes expressément exclus du domaine public de la Ville.

Adoptée.

**2012-362 Affection du financement pour l'ajout de trois projets effectués en régie par le Service des travaux publics
Autorisation de dépense au Fonds de parcs et terrains de jeux**

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 21 août 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'imputer un montant de 60 000,00 \$ dans le fonds de parcs et terrains de jeux, pour réaliser les projets suivants :

- Parc de la commune – Le Conseil autorise une dépense de 30 000 \$ pour assurer la mise en place des aménagements paysagers, des bollards et de la première étape du sentier empierrement ;
- Aménagement paysager montée de la Picardie – Le Conseil autorise une dépense de 15 000 \$ pour le remplacement des arbres abattus sur la montée de la Picardie ;
- Place El Jadida – Le Conseil autorise une dépense de 15 000 \$ pour effectuer des travaux du sentier.

Certificat de la trésorière numéro 2325

Adoptée.

2012-363 Appui au Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Seigneuries pour le projet d'aménagement d'un parc nature en bordure de la rivière Saint-Charles à Varennes

CONSIDÉRANT que le Comité ZIP des Seigneuries est un organisme de concertation régionale voué à la protection, la restauration et la mise en valeur des ressources et usages liés au fleuve Saint-Laurent et que la Ville de Varennes siège sur le conseil d'administration de cet organisme ;

CONSIDÉRANT que le Comité ZIP des Seigneuries propose à la Ville de Varennes un projet d'aménagement d'un parc nature en bordure de la rivière Saint-Charles, tel que présenté dans le document intitulé « Projet d'aménagement d'un parc nature en bordure de la rivière Saint-Charles à Varennes » et daté du 2 août 2012 ;

CONSIDÉRANT que l'objectif de ce projet est de protéger, de restaurer et de mettre en valeur la biodiversité du parc Saint-Charles en favorisant la réappropriation du milieu par la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le projet permettra à la Ville de Varennes de maintenir et d'accroître la biodiversité sur son territoire, de compléter un réseau de sentiers pédestres et cyclables, de sensibiliser les citoyens à la protection de l'environnement, de poursuivre les objectifs de la ceinture verte en consolidant les boisés existants et en créant de nouveaux îlots boisés, de diminuer la pollution diffuse provenant du milieu agricole afin de protéger la frayère de la rivière Saint-Charles, de sensibiliser les agriculteurs aux pratiques agricoles durables et d'harmoniser la vocation récréologie avec les objectifs de protection de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est engagée depuis plusieurs années dans une démarche globale visant la protection, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels de son territoire et que le projet du Comité ZIP des Seigneuries cadre dans les orientations du plan d'action de la politique environnementale de la Ville ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du Service de l'urbanisme et de l'environnement et du Comité de développement durable lors de la réunion tenue le 29 août 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes appuie le projet d'aménagement d'un parc nature en bordure de la rivière Saint-Charles tel que présenté par le Comité Zone d'Intervention Prioritaire des Seigneuries le 2 août 2012, sous réserve d'obtention de subventions qui résulteront des recherches de partenaires financiers qui seront réalisées par le Comité ZIP des Seigneuries et autres organismes et ce, pour l'année 2013 et les années subséquentes.

Adoptée.

**2012-364 Protocole d'entente préliminaire - Projet Picardie
9179-9049 Québec Inc., AMJ Inc. et Ville de Varennes**

Considérant le protocole d'entente préliminaire signé entre la Ville de Varennes et 9179-9049 Québec Inc., d'une part et AMJ Inc. de l'autre part, le tout entériné par la résolution 2009-263 adoptée lors de la séance spéciale du 3 août 2009 ;

Considérant la transaction entérinée par la Cour Supérieur entre 9179-9049 Québec Inc. et AMJ Inc. ;

Considérant que 9179-9049 Québec Inc. est maintenant propriétaire à 100 % du terrain visé par le développement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes constate le retrait de AMJ Inc. et considère que cette compagnie n'a plus aucune obligation envers la Ville de Varennes relativement à la pré-entente mentionnée en préambule.

Adoptée.

**2012-365 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2012-09 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 30 août 2012.

Adoptée.

2012-366 **Approbation de transfert budgétaire 2012**

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 62 582 \$ pour 2012, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 5 septembre 2012 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récités.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Félicitation pour l'interdiction de vente de boisson énergisante
- Dépôt d'une offre de fourniture de boisson énergisante santé
- Remerciement à la Ville pour les travaux réalisés sur le territoire
- Signets culturels
- Déjeuner du maire
- Travaux prévu au parc Saint-Charles
- Coût de réfection des traverses piétonnières
- Promoteur du projet de résidence de personnes âgées autonomes
- Localisation du terrain vendu à investissement Innoval
- Travaux prévu à l'usine d'épuration des eaux usées
- Demande de raccourcir la durée d'utilisation des jeux d'eau du 1^{er} juin à la fête du travail
- Médiation citoyenne
- Demande de référence par la régie intermunicipale de police

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 20 h 49.

Le maire,

Le directeur des Services juridiques et greffier,

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA